

## RÉDACTION

**DIRECTEUR DE LA RÉDACTION :** Frédéric Lenne, 34 34.

**RÉDACTEUR EN CHEF :** Gilles Davoine, 31 85.

**RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE :**

Catherine Séron-Pierre, 33 83.

**RÉDACTRICE :** Margaux Darrieus, 32 90.

**ICONOGRAPHIE :** Rafael Suriani, 50 15.

**PREMIÈRE SECRÉTAIRE DE RÉDACTION :**

Alice Bialestowski, 34 66.

**DIRECTEUR ARTISTIQUE GROUPE :**

Jean-Yves Zagnoni, 31 21.

**CHEF DE STUDIO :** Caroline Moutier, 36 49.

**RÉDACTEUR GRAPHISTE :** Thierry Doré, 32 18 ;

**CE NUMÉRO A ÉTÉ RÉALISÉ**

**AVEC LA COLLABORATION DE**

Anne-France Berthelon, Laure Carsalade, Jean-François

Cabestan, Jean-François Caillé, Giovanna D'Amia,

Margot Guistain, Christophe Hespel, Hubert Lempereur,

Franck Lournet, Frédéric Mialet, Sophie Flouquet,

Jeanne de Poncheville, Cyril Ros, Maud Saget, Christian

Sirnenc, Camila Saraiva, Stéphanie Tarot, Simon Texier,

Ricardo Toscano, Sophie Treucat, Jean-Louis Violeau.

La revue n'est pas responsable des envois non sollicités.

## GESTION-DÉVELOPPEMENT

**ÉDITEUR DÉLÉGUÉ :** Anton Keil, 34 74.

**DIRECTEUR RÉGIE CONSTRUCTION :**

Cédric Fray, 32 05.

**DIRECTEUR COMMERCIAL :** Tony Bonilla, 38 03.

**BÂTIMENT :** Sophie Drugeon, 30 67 ; Guillaume

Lescaroux 35 83 ; Stéphanie Madreau 32 67.

**INTERNET :** Thomas Barbier (directeur), 36 24,

Guillaume Lescaroux, 35 83.

**SERVICES :** Isabelle Morille, 33 18 ;

**ÉNERGIE :** Eric Naessens, 37 46.

**RÉGIONS :** Patrick Traineau (directeur), 04 72 75 77 20 ;

Frédéric Bapst (Est), 03 83 18 24 21 ; Géraud Glatard

(Sud-Est), 04 72 75 77 16 ; Nathalie de Just (Ouest et

Sud-Ouest), 05 61 22 02 76.

**INTERNATIONAL :** Grazia Thevenin, 34 89.

**ALLEMAGNE, AUTRICHE, SUISSE :**

Dominique Schall, 00 49 78 44 47 001.

**BELGIQUE, PAYS-BAS, LUXEMBOURG :**

Nele Brauers, 00 32 34 48 07 57.

**ESPAGNE :** Séverine Grolimund, 00 34 91 456 08 48.

**GRANDE-BRETAGNE :** Greg Corbett,

00 44 207 730 60 33.

**ITALIE :** Jean-Pierre Briet, 00 390 31 75 14 94.

**EXÉCUTION :** Valérie Terrynck (chef de service),

33 78 ; Clairette Sempé, 35 58.

**DIFFUSION :** Stéphanie Giesinger (responsable

diffusion), 33 25 ; Franck Chatel, 30 60 ;

Catherine Pasquet 32 11 ; Nadia Clément (directeur

abonnements), 50 55 ; Vente en kiosques :

Destination Média 01 56 82 12 06

**RÉDACTEUR EN CHEF TECHNIQUE :**

Jean-Patrick Zubaloff, 31 29.

**FABRICATION :** Didier Thomasset, 33 10 ;

Anne-Lise Lapoire, 32 11.

**ABONNEMENTS :** 17, rue d'Uzès

75108 Paris Cedex 02. Tél. : 01 40 13 50 55.

**TARIFS :** Abonnement 1 an : 179 €,

étudiants : 99 €. Abonnement 2 ans : 313 €.

Abonnement Etranger : nous consulter au

+33 1 40 13 50 65.

amc Le Moniteur Architecture

est édité par GROUPE MONITEUR

Société éditrice.

S.A.S. au capital de 333 900 €

Siège social : 17, rue d'Uzès,

75108 Paris Cedex 02.

R.C.S. PARIS B 403 080 823. CODE APE 5814Z

N° Siret : 403.080.823.00012

N° TVA Intracommunautaire : FR 32 403.080.823

Principal actionnaire :

GROUPE MONITEUR HOLDING

**PRÉSIDENT-DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :**

Guillaume Prot

**DIRECTEUR GÉNÉRAL :** Olivier de la Chaise

**DIRECTEUR DU PÔLE CONSTRUCTION :**

Nathalie Auburtin

**DIRECTEUR DES REDACTIONS :** Michel Dalloni

ISSN 0998-4194



Composition : Groupe Moniteur  
Imprimé en France chez Rotofrance  
rue de la maison rouge  
77258 Lognes, France  
Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 2011  
Commission paritaire : 0314 T 84754

# ÉLOIGNER LES DANGERS

Dans un manifeste intitulé « Le droit à l'architecture »<sup>1</sup>, l'Ordre des architectes énumère 23 raisons qui font que la création architecturale est « d'intérêt public ». Ces raisons ont une force d'évidence. Il pourrait donc sembler étonnant ou paradoxal de les mettre ainsi en avant pour renvoyer, une fois encore, aux termes de l'article premier de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

Mais il faut lire le manifeste jusqu'au bout. En effet, son dernier paragraphe contient, lui, cinq raisons qui conduisent l'Ordre à exprimer que l'architecture est en danger. Autant il peut sembler vain de rappeler pourquoi l'architecture est d'intérêt public – ce que même une loi n'est pas parvenue à imposer en trente-cinq ans – autant il est indispensable de désigner clairement les dangers qui menacent l'architecture. Ici, le manifeste fait mouche.

Les assertions choisies par l'Ordre dans ce but parlent d'elles-mêmes. Elles ont pour nom l'étalement urbain qui « gangrène le territoire », la spéculation foncière dénoncée comme « un fléau » et les règlements « qui prennent le pas sur le projet », tandis que « les aménageurs publics abandonnent leur responsabilité à la promotion privée » et que « la place de la conception se réduit comme peau de chagrin ». Des mots simples pour une situation préoccupante.

Ce manifeste servira de toile de fond à une convention que l'Ordre organise le 1<sup>er</sup> décembre dans un lieu hautement symbolique – le siège historique du Parti communiste français – et très emblématique pour le monde de l'architecture puisque conçu par Oscar Niemeyer dont il porte désormais le nom. Notons par ailleurs que le plus récent des Pritzker Architecture Prize, le portugais Eduardo Souto de Moura, honorera de sa présence cette convention dont AMC est partenaire et dont Lionel Carli, président du Conseil national de l'Ordre des architectes (Cnoa), explique dans ce numéro (p. 14) les principaux enjeux.

Nul doute qu'une telle convention donnera lieu à des échanges de qualité et de solides prises de position. Une fois l'événement passé, qu'en restera-t-il ? Un seul catalogue de bonnes intentions mâtinées de méthode Coué ne saurait suffire. La convention serait un échec si elle n'ouvrait pas quelques voies nouvelles. Le Cnoa entend par ailleurs s'en servir de prémices pour interpeller ensuite les candidats à l'élection présidentielle de 2012, ce que, de leur côté, les deux syndicats – l'Unsfa et le Syndicat de l'architecture – ont aussi l'intention de faire.

Certes, la place occupée par l'architecture dans les prochains schémas gouvernementaux dépendra de la manière dont les trois organisations représentatives énonceront leurs attentes et seront (ou non) entendues. Ce point est essentiel ; mais il n'est pas suffisant parce que des aménagements de tutelle administrative ne font pas disparaître les problèmes. De plus, on peut aussi espérer des architectes qu'ils se départissent quelque peu de leur individualisme sacré, qu'ils apaisent les dissensions qui les animent trop souvent et portent haut et fort la parole qui est la leur. Il s'agit d'éloigner des dangers.

(1) Téléchargeable sur le site du Conseil national de l'Ordre des architectes : [www.architectes.org](http://www.architectes.org)

Frédéric Lenne, directeur de la rédaction

## LIONEL CARLI LA CRÉATION ARCHITECTURALE EST D'INTÉRÊT PUBLIC

Trente-cinq ans après le vote de la loi déclarant la création architecturale d'intérêt public, l'Ordre des architectes veut rappeler à tous ce principe alors qu'il est menacé de toutes parts: « Le droit à l'architecture doit être revendiqué par chacun au XXI<sup>e</sup> siècle ».

Dans cet esprit, l'Ordre présente son nouveau Manifeste sur le droit à l'architecture pour tous<sup>1</sup>.

Celui-ci est aussi le fil directeur de la convention que le Conseil national de l'Ordre des architectes organise en partenariat avec AMC, le 1<sup>er</sup> décembre prochain à l'espace Niemeyer à Paris. Une convention qui constituera le point d'orgue d'une réflexion menée tout au long de l'année 2011 et qui s'est enrichie d'une série d'auditions d'experts, de politiques et de professionnels, ainsi que d'une première table ronde en juillet dernier à Montpellier avec des élus et acteurs locaux.

### Questions et état des lieux

Avec la participation d'éminents confrères tels que Eduardo Souto de Moura, Christian de Portzamparc, Christian Devillers, et bien d'autres, de personnalités politiques et d'experts, cette convention est placée sous le parrainage du ministre de la Culture et de la Communication, Frédéric Mitterrand, qui la clôturera. Elle sera rythmée en cinq séquences:

La première « Faire vivre le territoire » aura pour objet de répondre aux questions suivantes: Comment articuler les bonnes échelles d'aménagement du territoire et de gouvernance politique? Comment ménager la diversité des territoires et faire



vivre celle des populations? Quelle place donner à l'architecte dans les processus d'aménagement?

La deuxième se penchera sur « L'architecture, élément structurant de l'aménagement urbain » et répondra à des interrogations telles que: Les concepts du développement urbain sont-ils viables et à quelles conditions? Quelle place les architectes doivent-ils prendre dans l'élaboration du projet urbain? Jusqu'où faut-il planifier la ville?

La troisième séquence s'intéressera à « La créativité dans le logement, une nécessité pour mieux habiter ». Y seront traitées des questions telles que: Comment concevoir et planifier une offre de logements qui réponde aux aspirations de nos concitoyens? Quelle place pour l'innovation et la créativité architecturale face aux normes et règlements qui définissent l'exigence sociale du moment? L'architecte a-t-il son rôle dans le « mieux habiter »?

Le quatrième temps fort sera consacré aux compétences des architectes, aux moyens de les acquérir et de les maintenir et répondra aux questions suivantes: comment donner aux architectes les moyens de satisfaire la nouvelle demande sociale

en matière d'architecture et d'habitat? Une dernière séquence sera consacrée à un état des lieux de la profession présenté à partir de la troisième vague de l'Observatoire de la profession réalisée par l'IFOP.

### Promouvoir au quotidien

Sur ces trois échelles que sont le territoire, la ville, le logement, les architectes revendiquent une place particulière pour mettre leur talent et leur savoir faire au service de nos concitoyens. Sur les problématiques liées au logement, la création architecturale doit notamment aider à valoriser les usages et à faire accepter et désirer la densité. Sur les problématiques de la ville, l'architecte doit accompagner l'élu pour concevoir et réaliser un projet urbain qui dépasse les simples exigences réglementaires. Enfin, sur les problématiques de l'aménagement du territoire, il convient de veiller à ce que le soutien aux métropoles ne conduise pas à négliger les espaces interstitiels et les zones fragiles. Dans la perspective des élections présidentielles et législatives du printemps 2012, l'Ordre des architectes prolongera cette réflexion en prenant position sur les programmes des principaux candidats. Les *think tanks* politiques seront entendus à cette occasion. Une adresse aux candidats aux élections présidentielles et législatives destinée à promouvoir l'architecture au quotidien sera alors rendue publique.

(1) Ce manifeste peut être consulté à l'adresse suivante: [www.architectes.org/manifeste-droit-a-l-architecture](http://www.architectes.org/manifeste-droit-a-l-architecture). Le Cnoa invite par ailleurs à le soutenir sur Facebook: [www.facebook.com/manifeste-droit-a-l-architecture...](http://www.facebook.com/manifeste-droit-a-l-architecture...)